

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

L'internat est un lieu de vie et de travail : il doit permettre à chacun de travailler sereinement, se reposer et vivre en collectivité dans le respect de tous.

1. VIE À L'INTERNAT

Un lieu collectif, pas un espace privé

- **Hébergement** : L'internat répond à un besoin réel d'hébergement sur la semaine.
- **Tenue correcte** : Exigée en tout lieu, y compris dans les chambres.
- **Chaussures** : Obligatoires dans les parties communes / chaussons autorisés dans les étages.
- **Établissement non-fumeur** : Interdiction totale de fumer ou vapoter (cigarettes et e-cigarettes interdites).

SUBSTANCES INTERDITES : Alcool, drogues, stupéfiants, boissons énergisantes, etc.

Consommation, détention, vente ou cession INTERDITES : Les familles peuvent être appelées pour récupérer l'élève et des sanctions disciplinaires seront prises.

Respect des lieux & État des lieux

Les chambres doivent être rendues dans leur état initial. Un état des lieux sera réalisé :

- À l'installation et à la fin de l'année scolaire.
- Chaque matin par l'éducateur.

En cas de dégradation volontaire, les réparations sont à la charge de l'élève et de sa famille.

Fermetures & Absences

- **Fermetures** : L'internat est fermé pendant les vacances et les jours fériés.
- **Signalement** : Toute absence doit être signalée le plus tôt possible par mail.

Zones réservées & Sécurité

- **Chambres et Étages** : Réservés exclusivement aux internes assignés qui y résident.
- **Mixité** : Strictement interdite dans les blocs.
- **Portes de chambre** : Ne doivent **jamais** être fermées de l'intérieur.
- **Valeurs** : Les objets de valeur doivent être rangés dans les armoires . Éviter d'apporter de l'argent en grande quantité. L'établissement n'est pas assuré contre le vol.

2. RYTHME DE LA JOURNÉE & HORAIRES CLÉS

Horaire	Événement / Consigne
06h30	Réveil
06h50 – 08h00	Petit déjeuner obligatoire (service effectué jusqu'à 07h45).
07h30 – 17h30	Fermeture de l'internat : Les élèves doivent prendre avec eux tout ce dont ils ont besoin pour la journée.
17h30	Réouverture de l'internat.
17h45 – 18h50	Étude obligatoire en salle pour tous les élèves (Collège & Lycée).
18h55	Fermeture des étages.
19h00 – 20h00	Dîner au self obligatoire (dernier service à 19h45, sauf pour les activités extra-scolaires).
20h30	Ouverture des chambres (collégiens et lycéens).
21h00	Récupération des téléphones portables pour les collégiens . Retour obligatoire dans les chambres pour les lycéens .
22h00	Récupération des téléphones portables pour les lycéens . Tous les élèves sont en chambre, tenue de nuit, fin des déplacements, des douches et du bruit.
22h30	Extinction des feux & silence complet . Verrouillage des accès d'étage après 22h. Volets fermés à la tombée de la nuit.

Travail tardif (Lycéens) : Les élèves lycéens qui souhaitent travailler après 22h30 doivent le signaler à l'assistant d'éducation et utiliser une lampe de bureau.

3. ENTRÉES, SORTIES ET ABSENCES

Signalement des absences

- **En journée** : Via la vie scolaire.
- **Le soir** : Par mail uniquement à internat@fontlongue.org.
- **Lundi matin** : L'accès à l'internat est interdit sauf pour déposer les bagages à l'étage (interdiction de les laisser devant les accès).

Demandes de sorties

- **Sorties régulières** : Toute sortie doit être demandée au moins 12h à l'avance, par mail, par les responsables légaux.
- **Sortie exceptionnelle (ex. RDV médical, sortie avec les parents)** : Demande 24h avant, par mail, avec justificatif. Retour exigé avant 21h00. Si un collégien sort le mercredi après-midi, il ne pourra revenir que le jeudi matin.
- **Activités sportives ou culturelles** : Demande écrite avec jours et horaires. Retour impératif avant 19h00.
- **Autres sorties** : Demande écrite 24h à l'avance. L'administration reste libre d'accepter ou de refuser.
- **Majeurs** : Même majeurs, les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement sans autorisation ni découcher sans motif valable. Tout départ non autorisé est sanctionné.

Cas des internes BTS : Sortie autorisée de la fin des cours jusqu'à 22h30, sous réserve d'être avisé par mail 12h à l'avance. Ces sorties sont une faveur pouvant être retirée en cas de problème.

4. TENUE DES CHAMBRES & ÉQUIPEMENTS

Le matin, la chambre doit être impeccablement tenue :

- Lit fait & draps propres
- Lumières éteintes & chambre aérée, volets fermés
- Armoire fermée
- Affaires personnelles rangées & affaires de toilette sous le lavabo
- Papiers ramassés, poubelle vidée
- Mobilier non déplacé
- Rebords de fenêtres vides
- Valise rangée sur l'armoire

ATTENTION – Sécurité Fenêtres : Il est strictement interdit de s'asseoir sur les rebords de fenêtre ou d'y poser des objets.

Consignes de propreté & Équipements

- **Parties communes** : Du matériel de nettoyage est disponible à chaque étage. La propreté des parties communes est l'affaire de tous.
- **Linge de lit** : Les draps et housses de couette doivent être lavés au moins à chaque période de vacances.
- **Vacances scolaires** : Les chambres doivent être entièrement libérées de tout effet personnel à la veille de chaque période de vacances scolaires. Tout objet laissé sur place sera considéré comme abandonné et fera l'objet d'une mise au rebut.
- **Affichages & Dégradations** : Affichage autorisé seulement sur les armoires et les portes. Tout dysfonctionnement ou dégradation doit être signalé immédiatement.
- **Nourriture** : Consommation et stockage de denrées alimentaires INTERDITS dans les chambres (tolérances : gâteaux secs et compotes).
- **Appareils électriques** : Prises prévues pour des appareils de faible puissance (lampe, réveil). Multiprises et appareils puissants INTERDITS. Bouilloires interdites. Sèche-cheveux et fers à lisser autorisés uniquement dans la salle de bain et débranchés après usage. *Des contrôles inopinés pourront être effectués.*
- **Climatisation** : Dans un souci de sécurité et de maîtrise énergétique, les climats sont programmées et bloquées à une température prédéfinie selon les saisons. Gérées par logiciel, elles ne sont pas modifiables dans les chambres au-delà d'une variation d'un seuil toléré.

5. COMMUNICATION, SANTÉ & SÉCURITÉ

Communication & Visites

Les visites extérieures ne sont pas autorisées dans les chambres : l'accès est strictement limité aux internes et au personnel de surveillance.

Santé & Suivi médical

- **Traitement récurrent** : Dépôt des médicaments et de l'ordonnance à la vie scolaire (mise en place éventuelle d'un PAI). Tous les médicaments doivent être confiés à l'éducateur.
- **Rappel : les internes ne conservent aucun médicament sur eux.**
- **Maladie** : Les consultations et frais pharmaceutiques sont à la charge des familles. L'établissement ne pouvant assurer une surveillance médicale continue, les familles doivent pouvoir récupérer leur enfant si son état le nécessite.

Sécurité Incendie & Personnes

- Un exercice d'évacuation est organisé chaque trimestre.
- Accès aux escaliers de secours interdit sauf en cas d'urgence.
- Des consignes d'évacuation sont affichées à l'entrée de chaque étage : elles doivent être connues et respectées.
- La sécurité des personnes est prioritaire : tout manquement grave peut être considéré comme une mise en danger d'autrui.

6. TROUSSEAU OBLIGATOIRE & COORDONNÉES

TROUSSEAU À PRÉVOIR

- Alèse + Drap-housse (90 × 200 cm)
- Couette + Housse de couette
- Oreiller + Taie d'oreiller
- Nécessaire de toilette (dont au moins 1 rouleau de papier toilette) + Serviettes
- Cadenas d'armoire

Attention : *Sans drap-housse, l'élève ne pourra pas être hébergé. Les parents devront apporter le nécessaire.*

COORDONNÉES INTERNAT

- **Journée (Vie Scolaire) :**
viescolaire@fontlongue.org
- **Soir (Internat) :**
internat@fontlongue.org
- **Soirée (Téléphone) :**
06 32 63 56 20